

**DELIB 17-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 28 juin 2024 à 19h00**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 24/06/2024

Date d'affichage : 24/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

**Présents :** Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

**Excusés :** Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

**Absents :** Mme. Marie-Pascale PRADES

**Retards :** M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

**Secrétaire de séance :** M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Objet de la délibération :** DELIBERATION CONTRAT CADRE BOURG CENTRE

**En préambule M. le maire** rappelle que lors de la séance du 20 décembre dernier il avait annoncé que le pré dossier de candidature avait été validé par les partenaires et qu'il convenait de finaliser la demande.

Il rappelle que

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07) et du 16 Décembre 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07), la Région a souhaité lancer une 2<sup>ème</sup> génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de proposer aux communes de prolonger jusqu'en 2028 et d'actualiser les contrats Bourgs-centres déjà conclus par avenant, voire de conclure de nouveaux contrats avec les communes candidates.

Les contrats Bourgs-Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2028 dont la phase de dialogue territorial, initié courant 2022, conduit actuellement à leur approbation progressive.

La nouvelle politique Bourgs-Centres Occitanie a vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du Pacte Vert. A ce titre, les contrats Bourgs-Centres contribuent à :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,

- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,

- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Les communes et EPCI souhaitant s'engager dans cette démarche, sont invités à se doter d'un projet de développement et de valorisation qui identifiera les enjeux et fixera les objectifs spécifiques du Bourg Centre. Il se traduira par la mise en place d'un programme opérationnel pluriannuel et spatialisé.

Ce Projet de développement et de valorisation doit :

- reposer sur une analyse approfondie « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces » du Bourg-Centre et de ses fonctions de centralités vis-à-vis de son territoire environnant,
- s'appuyer sur les orientations définies par les schémas territoriaux tels que les SCOT, PLUI, tels que les schémas d'accessibilité aux services, schémas départementaux d'aménagement numérique et les schémas régionaux finalisés ou en cours,
- identifier les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-Centre.

Il doit permettre à la Commune ainsi qu'à l'EPCI concerné de :

- se doter d'une vision prospective à moyen et long terme,
- traduire cette vision prospective par la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation du Bourg-Centre,
- définir un programme d'actions opérationnel pluriannuel spatialisé et phasé dans le temps.

Il constitue ainsi le cadre de référence des actions qui seront proposées dans le cadre du contrat « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées - Méditerranée ».

La politique Bourgs-Centres revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs particuliers, notamment ceux approuvés en Commission Permanente du 19 Octobre 2022, qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du Projet de chaque Bourg-Centre concerné.

L'intervention de la Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie et des espaces publics résilients, habitat, offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Le dispositif de soutien aux équipements structurants pour les communes s'inscrivant dans la démarche régionale « Bourg-Centre » a été reconduit par un vote en Commission Permanente du 19 octobre 2022.

Ce dispositif, mobilisable à raison d'une fois sur la période 2022-2024, vise prioritairement à soutenir des équipements pour lesquels aucun dispositif d'aide régionale n'a été identifié et qui, ont une fonction de centralité avérée pour leur bassin de vie, avec une vocation supra communale reconnue.

Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'intervention en vigueur, la Région sera attentive au soutien d'initiatives innovantes et expérimentales pour lesquelles elle s'attachera à apporter des réponses appropriées.

Par ailleurs, la Région a décidé de poursuivre son accompagnement des communes dans la phase de définition du Projet de développement et de valorisation (prestations externes) des communes candidates. Pour ce faire, elle a approuvé un dispositif d'accompagnement aux prestations intellectuelles en faveur des communes « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées - Méditerranée », qui est reconduit pour la période 2022-2028, prioritairement pour les communes entrant dans la politique Bourgs-Centres.

Enfin, le contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées - Méditerranée » est notamment signé par la Commune, l'EPCI, la Région Occitanie, les personnes morales signataires d'un Contrat Régional de développement Territorial existant ou à venir (PETR, Association de Pays, Syndicat Mixte de PNR...), les Départements qui le souhaitent et ce, dans le respect de leurs compétences et de leurs dispositifs d'intervention.

Ce contrat cadre peut également être signé par d'autres partenaires souhaitant contribuer activement à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg-Centre.

M. le maire annonce que le dossier monté par la commune de Viviers-Lès-Montagnes a été validé par le PETR en date du 02/05/2024, par la région Occitanie en date du 31/05/2024 par la CCSA en date du 25/06/2024, un exemplaire papier vous a été distribué dans vos casiers à la mairie le 03/05/2024, et de nouveau de manière dématérialisée avec les convocations en date du 24/06/2024.

Il explique au conseil que ce dispositif permettra à la commune de bénéficier d'aide de la Région, du Département, de la communauté de communes, de l'Europe, de l'Etat sur les projets inscrits dans le contrat.

M. le maire précise que la liste des projets inscrits dans ce contrat n'est ni exhaustive ni figée et que d'autres projets pourront être ajoutés et bénéficiés eux aussi de subvention.

Le contrat est structuré de la manière suivante :

- Une présentation des contextes et des enjeux
- Une présentation de la stratégie de développement
- La déclinaison en action de cette stratégie présentée dans le tableau ci-dessous

<b>ACTION 1.1- Ouvrir et qualifier les espaces publics</b>	Projet 1.1.1- Aménagement d'une partie du Parc du Château
	Projet 1.1.2- Valorisation des places publiques du village
<b>ACTION 1.2- Mettre en valeur le patrimoine historique du cœur médiéval</b>	Projet 1.2.1- Aménagement d'un hébergement d'accueil à destination des pèlerins
	Projet 1.2.2- Restauration de l'Eglise Saint-Martin

### AXE STRATÉGIQUE 2- ASSEOIR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DE LA COMMUNE, PAR L'ESSOR DE L'OFFRE LOCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES A LA POPULATION

<b>ACTION 2.1- Développer une offre de logements accessible et adaptée aux besoins</b>	Projet 2.1.1- Programme d'acquisition et de rénovation de logements communaux
	Projet 2.1.2- Création d'habitats inclusifs
<b>ACTION 2.2- Consolider l'offre de services et d'équipements publics</b>	Projet 2.2.1- Aménagement d'un espace de santé avec 2 logements, en partenariat avec la MSP du Sor
	Projet 2.2.2- Construction d'un espace culturel/ événementiel
	Projet 2.2.3- Création de deux terrains de padel

### AXE STRATÉGIQUE 3- INSCRIRE LA COMMUNE DANS UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DES MOBILITÉS DOUCES

<b>ACTION 3.1- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux et promouvoir les énergies renouvelables</b>	Projet 3.1.1- Réhabilitation énergétique de la salle omnisports
	Projet 3.1.2- Rénovation énergétique des logements communaux
	Projet 3.1.3- Projets de production d'énergie renouvelable
<b>ACTION 3.2- Favoriser les mobilités douces sur le territoire communal</b>	Projet 3.2.1- Création de voies douces piétonnes et cyclables
	Projet 3.2.2- Mise en valeur de la vélo-route V84

- Candidature de Viviers-Lès-Montagnes au statut Bourg centre en finalisation suite à la validation du pré dossier de candidature

M. le Maire propose au conseil d'approuver le contrat bourg-centre et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents y afférents.

Mme Marie-France ALRIC et M. Daniel MONTAGNE ne souhaite pas participer à cette délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance  
Manuel GONCALVES


